

# ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'un action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

## AGISSEZ MAINTENANT

[www.ISAVELIVES.BE](http://www.ISAVELIVES.BE)

### ALBANIE : REMZI HOXHA

**ON IGNORE TOUT  
DU SORT DE CET  
HOMME  
D'AFFAIRES**



© DR

Le 21 octobre 1995, Remzi Hoxha, père de cinq enfants vivant à Tirana et membre de la communauté albanaise de Macédoine, a été appréhendé sur son lieu de travail par des hommes en civil. Sa famille ne sait toujours pas ce qu'il est advenu de lui, malgré des appels répétés adressés aux autorités albanaises. Remzi Hoxha gérait une entreprise de fabrication de cadres de portes et de fenêtres. On ignore les motifs de sa disparition forcée.

Après l'échec de deux enquêtes sur la disparition forcée de Remzi Hoxha, le procureur général albanaise a ouvert une troisième enquête en 2006. Selon ses conclusions, Remzi Hoxha est mort en octobre 1995 sous la torture alors qu'il se trouvait aux mains d'agents du Service national du renseignement (SHIK). L'enquête n'a cependant pas permis de savoir où il a été enterré.

En mai 2008, le procès de quatre anciens agents du SHIK – Avni Koldashi, Arben Sefgjini, Ilir Kumbaro et Budion Meçe –, accusés d'avoir enlevé et torturé Remzi Hoxha s'est ouvert. Ilir Kumbaro, qui vit actuellement au Royaume-Uni,

et dont l'extradition a été demandée par l'Albanie, est jugé par contumace.

En février 2011, une connaissance de Remzi Hoxha qui avait lui aussi été arrêté et torturé par des agents du SHIK a déclaré devant le tribunal avoir vu ce dernier en octobre 1995 dans un bâtiment du SHIK, et a indiqué : « *Il était dans un tel état à cause des tortures qu'il avait subies que j'ai eu du mal à le reconnaître. [...] Son visage était déformé et il n'a pas pu se lever, nous nous sommes juste fait un signe de la tête pour nous saluer. Je ne l'ai plus jamais revu, la seule chose que j'entendais, c'était ses cris lorsqu'ils le torturaient* ».

**Veillez écrire au président albanaise pour lui demander que toute la lumière soit faite sur le sort de Remzi Hoxha, que tous les responsables présumés de cette disparition forcée soient traduits en justice et que sa famille reçoive des réparations complètes. Exhortez-le à prendre des mesures efficaces pour faire en sorte qu'Ilir Kumbaro soit rapidement extradé du**

**Royaume-Uni en Albanie, et qu'il bénéficie d'un procès équitable, de même que ses co-accusés, conformément aux normes internationales. Envoyez vos appels à :**

**Bamir Topi**  
President of the Republic of Albania  
Zyra e Presidencës, Bulevardi "Dëshmorët e Kombit"  
Tirana  
Albanie

Courriel via le site Internet :  
<http://www.president.al/english/pub/kontakt.asp>  
Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

J'ai appris avec inquiétude la disparition de M. Remzi Hoxha, enlevé à Tirana le 21 octobre 1995 par des hommes en civil.

En dépit d'appels répétés de sa famille aux autorités, il n'a plus reparu depuis lors.

Trois enquêtes ont cependant été ouvertes. La dernière en 2006. Elles ont révélé qu'il serait mort sous la torture en octobre 1995 alors qu'il était détenu par des membres des services secrets albanaise (Shërbimi Informativ Kombëtar, SHIK). Son corps n'a cependant pas été retrouvé.

En mai 2008, quatre agents de cet organisme ont été jugés et condamnés pour enlèvements et actes de torture. L'un d'eux, Ilir Kumbaro, vit actuellement en Grande-Bre-

tagne et son extradition a été demandée.

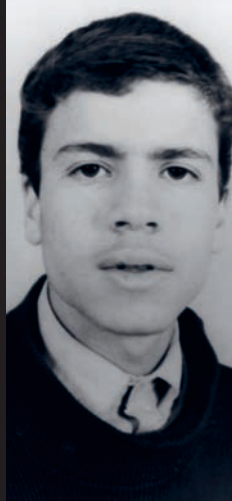
En février 2011, une des connaissances de Remzi Hoxha a témoigné avoir vu celui-ci dans les locaux du SHIK en octobre 1995 : « *Après la torture qu'il avait subie, il était si mal arrangé que j'ai eu de la peine à le reconnaître. Son visage était déformé et il savait à peine tenir debout. Je ne l'ai plus revu depuis* ».

Je vous demande instamment que le cas de M. Remzi Hoxha soit élucidé, que des mesures soient prises pour assurer l'extradition de Ilir Kumbaro, qu'il soit traduit en justice et que des compensations soient offertes à la famille du disparu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

## ALGÉRIE : FAYÇAL BENLATRÈCHE

### UN ÉTUDIANT ENLEVÉ ET VICTIME DE DISPARITION FORCÉE



© DR

Au début de l'année 1995, Fayçal Benlatrèche, un étudiant en sciences naturelles algérien de 19 ans, préparait ses examens. Il n'a jamais pu finir ses études, car le 12 mars 1995 vers minuit, il a été arrêté à Constantine, au domicile familial. Il a été enlevé, pieds nus et en pyjama, par des soldats cagoulés en tenue de combat. Sa famille, qui a assisté à son arrestation, ne l'a pas revu depuis lors.

Plusieurs mois avant sa disparition forcée, Fayçal et son frère Sofiane, qui avait 17 ans à l'époque, ont été arrêtés et détenus pendant six jours au poste de police central de Constantine. Pendant sa détention, Fayçal a été interrogé au sujet de membres supposés de groupes armés. Il a également été battu. Alors que les deux frères étaient maintenus en détention, leur père, Rabah Benlatrèche, a été interrogé au sujet de son vote lors des élections de 1991 et de son affiliation politique.

En 1999, après avoir remué ciel et terre pour retrouver

son fils, Rabah Benlatrèche a fondé une organisation œuvrant en faveur des victimes de disparition forcée dans l'est de l'Algérie. Malgré les très nombreuses informations recueillies par cette organisation sur des centaines de cas, les autorités n'ont pas mené de véritables enquêtes. Les familles de victimes de disparition forcée sont régulièrement empêchées de mener leur manifestation hebdomadaire devant des bâtiments officiels pour réclamer la vérité et la justice.

Rabah Benlatrèche est mort à la fin du mois de septembre 2009 sans connaître la vérité sur le sort de son fils Fayçal.

**Veillez écrire au président algérien pour demander qu'une enquête exhaustive, impartiale et indépendante soit menée sur la disparition forcée de Fayçal Benlatrèche, et que ses conclusions soient rendues publiques. Demandez également que tous les responsables présumés de sa disparition forcée**

**soient traduits en justice dans le respect des normes internationales d'équité des procès. Envoyez vos appels à :**

**Abdelaziz Bouteflika**  
Président de la République algérienne  
Présidence de la République  
El Mouradia  
Alger  
Algérie

Fax : +213 2166044 ou 66088  
Courriel : [president@el-mouradia.dz](mailto:president@el-mouradia.dz)  
Formule d'appel : Monsieur le Président,

#### MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous faire part de mon inquiétude à propos de la disparition de M. Fayçal Benlatrèche, un jeune étudiant de 19 ans, arrêté le 12 mars 1995 à son domicile de Constantine par des soldats en uniforme. Il fut emmené en pleine nuit sans pouvoir emporter aucun vêtement. Depuis lors, il n'a plus reparu et on est toujours sans aucune nouvelle de lui.

Six mois auparavant, il avait été arrêté pendant quelques jours en même temps que son frère et interrogé par la police de Constantine à propos d'une éventuelle participation à un groupe armé. Son père Rabah Benlatrèche a été interrogé également à ce moment. En 1999, après avoir fait de multiples efforts pour retrouver son fils, Rabah a fondé une organisation pour lutter contre les disparitions inexplicables en Algérie de l'Est.

Malgré les centaines de cas qui ont été recensés, aucune enquête sérieuse n'a été conduite par les autorités. Rabah Benlatrèche est mort en septembre 2000 sans connaître la vérité à propos du sort de son fils.

Monsieur le Président, je vous demande avec insistance qu'une enquête complète, impartiale et indépendante soit ouverte sur la disparition de Fayçal Benlatrèche et que les résultats en soient rendus publics. Je vous demande également que les responsables de cette disparition soient traduits en justice.

Veillez agréer Monsieur le Président l'expression de ma haute considération.

## TGAMBIE : EBRIMA B MANNEH

### UN JOURNALISTE DÉTENU AU SECRET



© DR

En Gambie, des journalistes ont tenté à plusieurs reprises de découvrir où se trouve leur confrère Ebrima Manneh, qui a été arrêté le 11 juillet 2006 dans les bureaux du journal *Daily Observer*. Il a été arrêté par des agents de police en civil travaillant apparemment pour l'Agence nationale de renseignements. Cette Agence et le gouvernement ont nié toute implication dans son arrestation et sa détention.

On ignore les motifs exacts de l'arrestation d'Ebrima Manneh. Selon certaines sources, elle aurait fait suite à un différend avec le rédacteur en chef du journal, proche allié du président Yahya Jammeh. Cependant, selon d'autres sources, son arrestation est liée à des informations qu'il aurait fournies à un journaliste étranger avant le sommet de l'Union africaine en juillet 2006.

À la fin du mois de juillet 2007, Ebrima Manneh aurait été hospitalisé au Royal Victoria Teaching Hospital, à

Banjul, la capitale, pour hypertension. Il y aurait été conduit par des agents de l'Unité d'intervention de la police, une division des forces de police nationales. Malgré cela, le chef de la police gambienne et le ministre de l'Information ont nié toute implication dans son arrestation et ont affirmé n'avoir aucune information à ce sujet.

En juin 2007, la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest a porté l'affaire devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 5 juin 2008, la Cour a déclaré que l'arrestation et la détention d'Ebrima Manneh étaient illégales et elle a ordonné aux autorités gambiennes de le libérer immédiatement. Elle a également ordonné qu'il lui soit payé la somme de 100 000 dollars des États-Unis à titre de dommages et intérêts.

**Veillez écrire au président de la CEDEAO pour l'exhorter à faire appliquer la décision de la Cour de justice de la CEDEAO en date du 5 juin 2008 ordonnant au gouvernement gambien de libérer immédiatement Ebrima Manneh.**

**Envoyez vos appels à :**

**James Victor Gbeho**  
President of the Commission  
Economic Community of West African States (ECOWAS)  
ECOWAS Secretariat Building  
60 Yakubu Gowon Crescent  
Asokoro  
Abuja  
Nigeria  
Fax : +234 9 314 43 005  
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

#### MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation à propos de la mise en détention de M. E Brima Manneh depuis le 11 juillet 2006. Ce journaliste avait été arrêté dans les bureaux du « Daily Observer » où il travaillait.

Le motif de son arrestation est peu clair. Il se peut qu'il soit en lien avec des informations qu'il aurait remises à un journaliste étranger avant le sommet de l'Union africaine de juillet 2006. Cependant ni les agents du service secret ni le gouvernement n'ont reconnu aucune implication dans cette arrestation. Selon certains témoignages, il aurait été vu en traitement à l'hôpital fin juillet 2007. Depuis, on ignore toujours quel est son sort.

Une enquête a été organisée par la Cour de Justice de la communauté économique des États ouest africain (ECOWAS). Un jugement en date du 5 juin 2008 a déclaré cette arrestation illégale et ordonné la libération immédiate de M. E Brima B. Manneh ainsi qu'une compensation de 100 000 dollars.

Je vous demande instamment de vouloir bien faire exécuter le jugement du 5 juin 2008 et je vous remercie de prendre ma requête en considération.

Veillez agréer, Monsieur le Président l'expression de ma parfaite considération.

## PAKISTAN : SHAMS BALOCH

## UN MILITANT ENLEVÉ À BORD D'UNE AMBULANCE



© DR

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, Shams Ul Din Baloch a été enlevé alors qu'il se trouvait dans l'ambulance qui conduisait sa mère âgée dans un hôpital de la province du Baloutchistan. On pense que son enlèvement est lié à son implication dans le mouvement politique baloutche.

L'ambulance dans laquelle se trouvaient Shams Baloch, sa mère et d'autres membres de sa famille a été arrêtée à un poste de contrôle du Frontier Corps entre Khuzdar et Quetta. Selon des témoins directs, des agents du Frontier Corps ont demandé à Shams Baloch et au chauffeur de sortir du véhicule, puis ils les ont frappés tout en les menaçant d'une arme. Peu après, quatre hommes armés en civil sont arrivés en voiture. Ils ont enlevé Shams Baloch et sont partis en direction de Quetta.

Des témoins pensent que les hommes armés appartenaient à une agence de renseignement. À ce jour, on ignore toujours tout du sort de Shams Baloch et de l'endroit où il se trouve, et ses proches craignent pour sa vie.

Une équipe d'enquête conjointe, composée de policiers

et d'agents du renseignement, a confirmé les faits et a conclu que Shams Baloch avait été enlevé par des inconnus. Les proches de Shams Baloch ont subi des pressions, qui émaneraient de représentants locaux de l'État, visant à les empêcher de parler ou de poursuivre leurs démarches. Ils ont malgré tout déposé une plainte auprès de la police contre le Frontier Corps et ont de nombreuses reprises demandé des renseignements aux représentants du gouvernement à Quetta. Le 6 juillet 2010, ils ont déposé une requête en habeas corpus devant la haute cour du Baloutchistan.

Les deux avocats qui représentent Shams Baloch dans cette affaire et qui défendent d'autres victimes de disparition forcée au Baloutchistan ont été enlevés en février 2011. L'un d'eux a été libéré au bout de quelques jours, mais l'autre n'a toujours pas reparu.

**Veillez écrire pour demander qu'une enquête soit immédiatement menée pour déterminer ce qu'il est advenu de Shams Baloch et où il se trouve, et que toutes les informations**

**obtenues soient rendues publiques et communiquées en particulier à sa famille. Exhorte les autorités à le libérer immédiatement s'il est en détention, ou à faire en sorte qu'il soit déferé sans délai devant un tribunal civil ordinaire, inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans le cadre d'un procès équitable. Exhorte les autorités à traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir ordonné sa disparition forcée ou d'y avoir procédé, et à accorder des réparations à sa famille. Envoyez vos appels à :**

Rehman Malik  
Federal Minister for Interior  
Room 404, 4th Floor, R Block,  
Pakistan Secretariat  
Islamabad  
Pakistan  
Fax : +92 519202624  
Formule d'appel : Dear Mr Malik, / Monsieur,

## MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
En tant que membre d'Amnesty International, organisation de défense des droits de l'homme politiquement impartiale, je vous écris pour attirer votre attention sur le cas de Monsieur Shams Ul-Din Baloch. Kidnappé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, alors qu'il allait en ambulance conduire sa mère à l'hôpital, il s'est vu arrêté par des membres du «Frontier Corps» qui lui ont intimé l'ordre de descendre de l'ambulance ainsi que le chauffeur suite à quoi, tous deux ont été victimes de mauvais traitements. Peu de temps après, des membres armés sont arrivés, ont emmené Monsieur Baloch et sont partis dans la direction de Quetta. Les témoins sur place ont dit qu'ils pensaient qu'il s'agissait de membre de l'Intelligence service. Une commission d'enquête a confirmé les faits et leur conclusion était que Monsieur Baloch avait été enlevé par des inconnus. Des pressions ont été exercées sur les témoins pour qu'ils se taisent. Les proches de Monsieur Baloch pensent que cet enlèvement

est en rapport avec son engagement politique. Malgré les pressions, la famille de Monsieur Baloch a déposé une plainte contre la «Frontier Control» et, le 6 juillet, une demande d' Habeas Corpus auprès de la Haute Cour du Baloutchistan. Par la suite les deux avocats qui représentaient Monsieur Baloch ont été à leur tour victimes d'enlèvements. L'un d'entre eux est toujours porté disparu.

Nous vous demandons instamment d'enquêter sur ce cas et de prendre contact avec la famille qui est actuellement sans aucune nouvelles. S'il est en prison, nous demandons sa libération immédiate ou sa présentation devant une cour pénale et le droit à un jugement équitable. Quant aux responsables de l'enlèvement, ils devraient être jugés. Il nous semble aussi que la famille de Monsieur Baloch a droit à des réparations.

Je vous prie de croire Monsieur le Ministre à toute ma considération

## SYRIE : KAMAL AL LABWANI

## PAS DE LIBÉRATION MALGRÉ L'AMNISTIE PRÉSIDENTIELLE



© DR

Le prisonnier d'opinion syrien Kamal al Labwani pourrait voir sa peine de 15 ans d'emprisonnement réduite à la faveur de l'« amnistie générale » prononcée par le président syrien, Bachar el Assad, le 31 mai. Des dizaines d'autres détenus politiques doivent être relâchés mais sa libération n'est pas prévue.

Kamal al Labwani, médecin, a été arrêté le 8 novembre 2005 après s'être entretenu avec des organisations de défense des droits humains et des représentants gouvernementaux en Europe et aux États-Unis, d'où il a lancé un appel en faveur d'une réforme démocratique pacifique en Syrie. Après son arrestation, il a été détenu sans pouvoir communiquer avec sa famille ni consulter un avocat pendant quatre jours. Pendant cette période il a en outre été menacé, giflé et privé de nourriture.

Le 11 mai 2007, le tribunal pénal de Damas l'a condamné à une peine de douze ans d'emprisonnement pour « complot ou communication avec un pays étranger en vue de l'inciter à at-

taquer la Syrie ». Il a été condamné le 23 avril 2008 à une peine supplémentaire de trois ans d'emprisonnement pour « diffusion de nouvelles fausses ou exagérées susceptibles de porter atteinte au moral du pays ». Ce chef d'accusation est lié à des propos qu'il aurait tenus dans sa cellule de prison.

Kamal al Labwani est détenu dans la prison centrale de Damas, où les conditions d'incarcération sont déplorable. Il partage une cellule surpeuplée avec des prisonniers de droit commun. Contrairement à eux, Kamal al Labwani n'est pas autorisé à regarder la télévision ou à se rendre à la bibliothèque de la prison. Les visites de sa famille et de son avocat sont surveillées de près.

Kamal al Labwani avait déjà purgé une peine de trois ans entre 2001 et 2004 pour son implication dans le mouvement pacifique en faveur d'une réforme appelé le « Printemps de Damas ».

**Veillez écrire pour demander la libération immédiate et sans**

**condition de Kamal al Labwani et de tous les autres prisonniers d'opinion en Syrie, y compris ceux qui sont détenus pour avoir participé pacifiquement aux protestations populaires actuelles. Faites part de votre inquiétude quant au fait que Kamal al Labwani n'a pas bénéficié d'un procès équitable, et aussi quant au fait que les allégations concernant les actes de torture et les autres mauvais traitements qu'il aurait subis en détention n'ont pas fait l'objet d'une enquête. Envoyez vos appels à :**

His Excellency Bashar al-Assad  
President  
Presidential Palace  
al-Rashid Street  
Damascus  
Syrie  
Fax : +963 11 332 3410  
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

## MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président, Je vous écris en tant que membre d'Amnesty Internationale, organisation apolitique de défense des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par le sort du Docteur Kamal al-Labwani. Cet éminent membre de la profession médicale a été arrêté le 8 novembre 2005, à son retour d'un voyage en Europe et aux États-Unis, au cours duquel, il a participé à des réunions au cours desquelles les participants ont évoqué l'urgence de réformes démocratiques et pacifiques en Syrie. A la suite de son arrestation, il est resté plusieurs jours au secret, sans accès ni à sa famille ni à un avocat et soumis à de mauvais traitements. Le 11 mai 2007, la cour Criminelle de Damas l'a condamné à 12 ans d'emprisonnement pour «Scheming with a foreign country, or communicating with one with the aim of causing it to attack Syria». Le 23 avril 2008 sa peine a été additionnée de 3 ans pour «broadcasting false or exaggerated news which would affect the morale of the country». Kamal al-

Labwani est actuellement à la prison centrale de Damas. Il partage sa cellule avec des droits communs, n'a pas accès à la télévision, ni à la bibliothèque et les visites qu'il reçoit se font sous haute surveillance. Il avait déjà été emprisonné de 2001 à 2004 pour avoir demandé des réformes démocratiques. Amnesty demande la remise en liberté immédiate de Monsieur Al-Labwani ainsi que des autres prisonniers politiques, ainsi que des participants pacifiques au mouvement actuel de protestation démocratique appelé «printemps de Damas ». D'après nos renseignements le procès de Monsieur Labwani n'a pas été impartial et il n'a pas été tenu compte des tortures et mauvais traitements dont il avait été l'objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à toute ma considération.